



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 81-2017**  
Séance du 23 mai 2017

## **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 494 775 F pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève

Vu que la construction du complexe intercommunal Le Sapay, sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, est maintenant achevée,

vu que les frais de construction dudit complexe ont été pris en charge à parts égales entre les communes de Plan-les-Ouates et Lancy,

vu que ce complexe intercommunal a été notamment construit sur la parcelle N° 7086 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface de 10'647 m<sup>2</sup>, et que ladite parcelle appartient à l'Etat de Genève,

vu qu'il convient de régulariser la situation au niveau foncier en faisant l'acquisition de cette parcelle, conjointement avec la commune de Lancy,

vu que l'Etat de Genève propose de céder son bien à la valeur comptable figurant à son bilan, soit 985 550 F, correspondant à environ 93 F le m<sup>2</sup>,

vu le projet d'acte élaboré par l'étude Notaires à Carouge,

conformément à l'article 30, lettre k de la Loi sur l'administration des communes,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, conjointement avec la Ville de Lancy et à raison de 50% chacune, la parcelle N° 7086, plan No 52 sise à Plan-les-Ouates d'une surface de 10'647m<sup>2</sup>, propriété de l'Etat de Genève pour le prix de 985 550 F, soit la somme de 492'775 F pour la commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 494 775 F, y compris les frais d'acte et autres droits estimés à 2 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 494 775 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant prévu de 494 775 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3300.4 « amortissements planifiés des terrain bâtis du patrimoine administratif », de 2018 à 2047.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
6. Vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.
7. De subordonner l'exécution de la présente délibération au vote d'une décision identique par le Conseil municipal de la Ville de Lancy.

SG/em/ck - SF/PL - 23/05/2017 #31219



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 81-2017**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**ACQUISITION ET FRAIS D'ACTES, CONJOINTEMENT AVEC  
LA VILLE DE LANCY, DE LA PARCELLE N° 7086 DE LA  
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES, PROPRIETE DE L'ETAT  
DE GENEVE**

**CREDIT D'ENGAGEMENT**

**Fr.494'775. –**

**Plan-les-Ouates – avril 2017**

# **ACQUISITION ET FRAIS D'ACTES, CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE LANCY, DE LA PARCELLE N° 7086 DE LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES, PROPRIETE DE L'ETAT DE GENEVE**

## **CREDIT D'ENGAGEMENT**

### **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **1. Explications**

Le complexe intercommunal Le Sapay, situé entièrement sur le territoire de Plan-les-Ouates, construit conjointement et financé à part égale avec la Commune de Lancy, est maintenant achevé. Pour rappel, cette école se situe notamment sur la parcelle N° 7086 qui appartient à l'Etat de Genève.

Le plan localisé de quartier N° 29783 « Les Sciens » prévoit que la parcelle susnommée sera dévolue à un équipement public, école Le-Sapay. Il est maintenant nécessaire de procéder à la régularisation de la propriété de cette parcelle au niveau foncier, l'Etat ayant accepté de la vendre.

Dans le cadre des négociations avec l'Etat de Genève, ce dernier a accepté de céder la parcelle N° 7086 aux communes de Plan-les-Ouates et Lancy, à la valeur comptable figurant au bilan de l'Etat, soit 985 550 F, correspondant à environ 93 F le m<sup>2</sup>. Les communes concernées ont accepté cette proposition, sous réserve de l'accord de leur Conseil municipal respectif.

Le projet qui vous est donc présenté est de procéder à l'acquisition de la parcelle N° 7086 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates. Elle deviendra propriété des communes de Plan-les-Ouates et Lancy, à raison de 50% chacune.

Vu l'utilité publique de cette opération, il vous est également suggéré de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier.

## **2. Calcul du montant du crédit d'engagement**

	492 775.- F
+ frais d'acte estimés à	<u>2 000.- F</u>
Total	494 775.- F

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 494 775 F TTC.

**Le Conseil administratif**

SG/em avril 2017 # 31219